

Image not found or type unknown



Répartition des frais pour travaux

Par **colnie**, le **27/04/2017** à **11:30**

Bonjour,

Ma copropriété est formée d'un bâtiment en L avec 2 entrées différentes, l'une donnant dans une rue (entrée A) et l'autre dans une autre rue (entrée B). Les copropriétaires de l'entrée B ont voté des travaux de réfection des peintures des parties communes intérieures. Est-ce que les copropriétaires de l'entrée A doivent participer financièrement à ces travaux ?

Merci pour votre réponse.